

Jeudi 15 janvier 2015, communiqué de presse

Première réunion du Comité de Pilotage : lancement du projet sur le Contrat Local de Santé.

Présentation de la démarche :

La COBAS s'engage dans la mise en place d'un Contrat Local de Santé sur son territoire, en partenariat avec l'**Agence Régionale de Santé**.

Il s'agit d'un outil de territorialisation de la politique de santé qui décline les priorités du Projet Régional de Santé. Le CLS doit permettre une meilleure articulation du PRS avec les dispositifs locaux existants sur l'Agglo. Il s'agit de créer une synergie entre tous les acteurs locaux, de potentialiser les dispositifs, de mettre en commun les moyens, autour d'objectifs prioritaires, qui seront définis ce jour par les membres du COPIL.

Ce contrat porte sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social.

Le CLS n'a pas vocation à se substituer aux dispositifs locaux existants. Il permet de favoriser une meilleure coordination des actions de proximité et de réduire les inégalités de santé.

Les acteurs :

Le CLS doit être partagé et cosigné par l'ensemble des partenaires du territoire que sont, outre la COBAS et l'ARS :

- la Sous-Préfecture
- le Conseil Général
- la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) en Aquitaine
- la Caisse Primaire d'Assurance maladie (CPAM) de la Gironde
- le Pôle de Santé (hôpital et clinique)
- le Centre Hospitalier Charles Perrens
- l'Union Régionale des Professionnels de Santé (Infirmiers libéraux Aquitaine)
- l'Union Régionale des Professionnels de Santé (Médecins libéraux Aquitaine)
- le Rectorat de Bordeaux
- l'ADAPEI
- la CAF

Par ailleurs, d'autres acteurs sont amenés à participer à la réflexion, comme le Conseil Régional et la Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Les étapes de la construction du projet :

Afin d'aboutir à la signature de ce contrat, il est nécessaire de:

- réaliser un diagnostic du territoire
- dégager des axes stratégiques assortis d'objectifs opérationnels
- définir un plan d'actions et un calendrier prévisionnel pour les 3 ans à venir.

A l'issue des études engagées, du diagnostic de l'offre existante, des données INSEE, du recueil des problématiques des acteurs concernés, le Contrat Local de Santé pourrait être signé en juin 2015, pour une durée de 3 ans.

Contact presse :

COBAS : Caroline Gentile, Directrice de la Communication. Tel : 07 88 00 08 05